

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 27  
Votants : 27  
Pour : 27

L'an deux mille huit, le 28 juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 24 juin 2008

**PRESENTS** : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Gabriel VIDAUD, Bernard BESLIN, Marie-Thérèse MANGEOT, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Michel RISSE, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Denis BEAUVIE, Patricia PARRA, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE.

**ABSENTS** : Daniel GRIMAL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET

**Secrétaire de séance** : Françoise BOUCARD

**OBJET :**

**Subvention exceptionnelle  
voyage école de Beaumont  
à Bordeaux**

Le Président rappelle qu'une classe de l'école élémentaire de Beaumont du Périgord s'est déplacée à Bordeaux et le train a été retenu comme mode de transport.

La SNCF n'accepte le paiement par mandat administratif que dans l'hypothèse de la signature préalable d'une convention. Cette procédure n'ayant pas été effectuée, la CCPB n'a pas pu honorer le paiement de ce voyage qui a donc été réglé par l'Amicale laïque de Beaumont.

Pour régulariser la situation il apparaît nécessaire d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle du montant correspondant au prix du transport c'est-à-dire 370 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 370 € à l'Amicale laïque de Beaumont du Périgord.

Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : - 3 JUIL. 2008

Publié ou notifié - 7 JUIL. 2008

Le 

- 3 JUIL. 2008

ARRIVÉE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 1<sup>er</sup> Juillet 2008

Le Président, José Daniel

